



Réception par le préfet : 10/12/2025



Délibération n° 18	Conseil Municipal du lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Premier Décembre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
20/11/2025

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 26

Affiché le 05/12/2025

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE. **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Lyliane DUFOUR à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN

**Absent (s) excusé (s) :** Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

#### Votants : 26

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Mise à jour du tableau des effectifs de l'Office du tourisme
-------------------------------	--

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le tableau des effectifs de l'Office du tourisme de la Ville d'Étaples-sur-mer,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de l'Office du tourisme de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De supprimer au tableau des effectifs de l'Office du tourisme de la Ville d'Étaples-sur-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

SUPPRESSIONS DE POSTE						
Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Temps non-complet (22h30)	1	0

- D'adopter le tableau des effectifs de l'office du tourisme modifié et annexé à la présente délibération.

**La délibération est adoptée par 26 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05 décembre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER

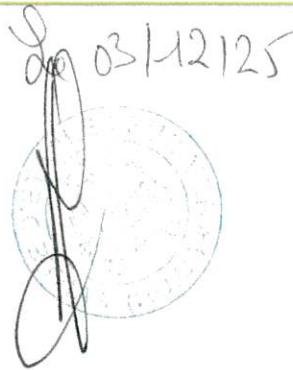
Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

*Tableau des effectifs au 01/01/ 2026*  
**OFFICE DE TOURISME**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 062-216203182-20251201-DEL18-011225-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 10/12/2025

03/12/2025



GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POURVU
		AU 01/01/2026	AU 01/01/2026
<b>AGENTS TITULAIRES</b>			
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Rédacteur	B	1	1
adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	1	1
adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	2	2
adjoint administratif	C	2	2
<b>Sous Total</b>		<b>6</b>	<b>6</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
adjoint technique	C	0	0
adjoint technique Principal de 2ème classe	C	1 (22h30/35ème)	1 (22h30/35ème)
adjoint technique Principal de 1ère classe		1	1
<b>Sous Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>AGENTS EN CDI</b>			
Contrat d'engagement maritime (Marins)		2	2
<b>Sous Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10</b>	<b>10</b>

